



N° Siret : 189 740 111 00019
Déclaration d'activité : 98 97 02298 97

Établissement accueillant
le public à mobilité réduite

*« Avec La
Chambre de Métiers,
je me forme, j'avance »*

Validation

Attestation de formation

CONTACTS

catherine.emerentienne@cma-reunion.fr

Tél. : 0262 42 10 31

URMA LE PORT
31 Av Raymond Mondon
Le Port 97420

www.artisanat974.re

Stage Règlementation CERFA 15497-02

URMA du Port

DATE - DUREE

- Session : 29 Juin 2022
- Durée : 4 heures
- Tarif : Salarié 200 €, Chef d'entreprise artisanale : 104 €
- Horaires : 8h-12h

MODALITES D'ACCES

- Le bulletin d'inscription et le règlement sont à retourner avant la date de démarrage de la formation.

OBJECTIFS

- Connaître les exigences du code de l'environnement (article 543) et de l'EN 378
- S'approprier et appliquer les textes réglementaires
- Remplir correctement le CERFA 15497-02

PUBLICS - PRE REQUIS

- Tout frigoriste

CONTENUS DE LA FORMATION

- Textes réglementaires
- Détermination de la fréquence du contrôle d'étanchéité
- Cas pratiques (CERFA 15497-02)
- Mise en place de registre d'équipement
- Etiquette réglementaire et vignettes d'étanchéité
- Fuites : obligations de réparation et de déclaration
- Détection de fuites à poste fixe

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Salle banalisée - vidéo projecteur - support de formation
- Méthodes actives et participatives en privilégiant une adaptation du contenu aux besoins exprimés en début de formation et en tenant compte également du niveau des stagiaires

MODALITES D'EVALUATION

- Test de fin de formation : ½ heure.

Intervenant

Intervenant disposant d'une expertise dans l'accompagnement des professionnels